

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril 2021 conformément à l'article 1612-2 du CGCT et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget soit le 30 avril 2021.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a donc été voté le 8 avril 2021 par le conseil municipal. Il est consultable sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 18 Mars 2021. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de dégager un bon niveau d'épargne brut ;
- de maintenir un faible niveau d'endettement permettant de recourir, lorsque c'est pertinent, à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, crèche...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 6 837 733 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par les salaires des agents municipaux, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 47,3 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 6 837 733 euros dont 1 647 768 euros de virement vers la section d'investissement. Cette somme constitue l'autofinancement autrement dit l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Grâce à la commune nouvelle, la dotation globale forfaitaire (DGF) encaissée par la Commune s'est maintenue à 761 847 euros entre 2016 et à 2018 alors qu'elle diminuait pour les autres communes. Elle a baissé en 2020 à hauteur de 712 903 euros dans la mesure où la commune était dans sa cinquième année d'existence. En effet, l'exonération à la contribution au redressement des finances publiques consentie aux communes nouvelles qui était prévue par le pacte financier de stabilité en 2014 ne valait que pour 3 ans à compter de la création de la commune nouvelle :

2018 : 761 847 €

2019 : 729 476 €

2020 : 712 903 €

2021 : 681 389 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (montant total à mentionner pour 2020 et prévision 2021) :
 - 2019 : 2 035 857 €
 - 2020 : 2 045 990 €
 - 2021 : 1 724 920 €
- Les dotations versées par l'Etat s'élèvent à 752 937 € pour 2021 :
 - DGF : 729 476 €
 - DSR : 49 189 €
 - DCRTP : 23 014 €

Pour 2020 : 785 499 €

· DGF : 712 903 €

· DSR : 49 582 €

DCRTP : 23 014 €

Pour 2021 : 752 937 €

DGF : 681 389 €

DSR : 50 053 €

DCRTP : 21 495 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*mentionner ici les montants perçus au titre des 3 dernières années*) :

2018 : 204 352,37 €

2019 : 198 705,97 €

2020 : 222 907,51 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement en 2021 :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	1 577 520	Excédent brut reporté	1 744 829,96
Dépenses de personnel	2 293 221	Recettes des services	218 629,04
Autres dépenses de gestion courante	650 307	Impôts et taxes	3 136 872
Dépenses financières	9800	Dotations et participations	1 565 722
Dépenses exceptionnelles	199 110	Autres recettes de gestion courante	99050
Autres dépenses	66 615	Recettes exceptionnelles	8000
Dépenses imprévues	50 000	Recettes financières	400
Total dépenses réelles	4 846 573	Autres recettes	55 000
Charges (écritures d'ordre entre sections)	343 392	Total recettes réelles	5 092 903,04
Virement à la section d'investissement	1 647 768	Produits (écritures d'ordre entre sections)	3154
Total général	6 837 733	Total général	6 837 733

Les dépenses courantes regroupent pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurances, contrats de

maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires,...
La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant.

Les dépenses de personnel s'établissent à 2 293 221 €, en progression de 1.7 % par rapport au budget 2020.

Les éléments clés de ce chapitre afin de maîtriser ce budget sont :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) : 0,75 % ;
- Le financement à hauteur de 6,25% d'un poste mutualisé de chargé de projets dans le cadre du programme Petites Villes de Demain
- L'application du tableau des effectifs ;

Le remplacement avec tuilage quelques semaines en vue de départ à la retraite ;

- La gratification de certains stagiaires ;
- L'intervention maintenue de la P.M.I. et des services informatiques et téléphonie de Caux Seine Agglo ;
- La mission sur la gestion des archives.

Les autres dépenses de gestion courante prévoient entre autre, les indemnités aux élus, le contingent au service incendie, les subventions versées aux associations, la subvention versée au CCAS.

Les dépenses financières comprennent essentiellement le remboursement des intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie.

Les dépenses exceptionnelles sont composées principalement de la subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma et de l'annulation de titres émis les exercices précédents.

Les autres dépenses sont constituées du reversement de produits et fonds de péréquation à l'Etat et de dotations aux provisions.

Le virement à l'investissement permet de financer les opérations d'investissement.

Les recettes des services sont constituées principalement de la redevance péri-scolaire (cantine) et crèche, de la redevance d'occupation du domaine public.

Concernant **les impôts et taxes**, il s'agit du produit des taxes foncières bâties et non bâties, de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité, de la dotation de solidarité communautaire, des droits de place, de la taxe sur la consommation finale d'électricité et de la taxe sur les pylônes électriques.

Les dotations et participations sont composées essentiellement de la dotation globale de fonctionnement, des participations de la caisse d'allocations familiales pour les activités enfance, des allocations compensatrices versées par l'Etat et du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

Les autres recettes de gestion courante concernent les loyers des logements communaux,...

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 sont stables :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : Pas de vote des taux du fait de la réforme de la taxe d'habitation
 - Taxe foncière sur le bâti : 28.88 % + 25,36 % correspondant au taux voté par le Département puisque la part de foncier bâti a été transmise à la commune **soit un taux de 54,24 %**
 - Taxe foncière sur le non bâti : **41.88 %**
- *concernant les entreprises*

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 0

Le produit attendu de la fiscalité locale (état 1259) s'élève à **2 225 076 €**

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 752 937€ soit une baisse de 32 562 € par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction du nouveau gymnase, restauration d'églises,...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	900 051.74	Virement de la section de fonctionnement	1 647 768
Remboursement d'emprunts	43 000.00	FCTVA	480 000.00
Travaux de bâtiments (à lister)	2 087 370.00	Mise en réserves (Affectation au 1068)	609 176,74
Travaux de voirie (à lister)	339 234.00	Cessions d'immobilisations	138 000.00
Autres travaux	33 000.00	Taxe aménagement	50 000.00

Autres dépenses	1 042 103.00	subventions	748 701
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 154	Emprunt	140 000
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	343 392
Total général	4 447 912.74	Total général	4 157 037.74

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

L'année 2021 sera également marquée par la réception de nouveaux chantiers :

- travaux d'urgence sur l'église Notre-Dame
- travaux de réfection du stade de foot à Caudebec-en-Caux
- travaux de rénovation des toitures des écoles de Caudebec-en-Caux
- travaux sur la maison des Templiers et le local de stockage de Saint Wandrille

Outre la reprise des restes à réaliser concernant les opérations précitées, les programmes d'investissement inscrits au budget primitif 2021 porteront notamment sur les opérations suivantes :

- **Cœur de Bourg de Saint Wandrille-Rançon – Restaurant** : phase 2 de la mission de maîtrise d'œuvre avec la passation des marchés de travaux pour un montant estimé à 1 044 780 euros
- **Eglise Notre-Dame de Caudebec-en-Caux** : mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration du clocher pour un montant de 182 400 euros.
- **Provision pour études de maîtrise d'œuvre sur la requalification de la friche Fiducial** : 380 000 euros
- **Requalification de la Rue Kennedy** : régularisation financière des avenants pour 73 257 euros.
- **Maison des Pilotes de Villequier** : nouvelle mission de programmation pour un montant de 5265 euros inclut dans une provision globale de 50 000 euros.
- **Aire de jeux à Saint-Wandrille Rançon** : 50 000 euros
- **Travaux sur la maison des Templiers** : ajustement pour les travaux de cloisonnement entre RDC et étage pour un montant de 1 071,60 euros.
- **Etudes et travaux sur le talus route du Havre à Caudebec-en-Caux** : 110 000 euros
- **Vidéo-protection** : déploiement de quelques caméras sur Villequier, Saint Wandrille-Rançon et Caudebec-en-Caux pour environ 10 000 euros.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : restaurant de Saint-Wandrille-Rançon, Eglise Notre-Dame de Caudebec-en-Caux
- de la Région : restaurant de Saint-Wandrille-Rançon, Maison des templiers
- du Département : requalification de la rue Kennedy + toitures des écoles Tourterelles et Prévert + cœur de Bourg de Saint-Wandrille-Rançon, Maison des Templiers
- Autres : Vidéo-protection + rénovation terrain de football et ses abords.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses / nouveaux crédits : 6 837 733 €

- Recettes / nouveaux crédits : 6 837 733 €

Recettes et dépenses d'investissement : 900 051,74 (report du 001)

réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2019	:	1 159 071
nouveaux crédits	:	3 547 861
TOTAL	:	5 606 983,74
- Recettes : crédits reportés 2020	:	1 449 946
nouveaux crédits	:	4 157 037,74
TOTAL	:	5 606 983,74

b) Principaux ratios

* *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 1137 €;

* *Produit des impositions directes/population* : 406 €;

* *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 1195 €.

c) Etat de la dette

La dette de la commune est totalement sécurisée. Au 31 décembre 2020, la dette de Rives-en-Seine est composée à 100 % de produits non structurés (risque nul). Avec la fin du remboursement du prêt de la ville de Caudebec-en-Caux pour les huisseries de l'école des Tourterelles en 2019, l'encours de la dette de la commune est uniquement lié à l'emprunt visant à financer le gymnase.

Le niveau d'endettement de la commune est très faible au regard des communes de même strate.

La dette par habitant (4 269 habitants) est de 95 euros (contre 109 au 31/12/2019) quand la moyenne d'une commune de même strate est de 811 euros par habitant au 31/12/2019 (Source Etudes Territoires et Finances nov 2020, AMF banque Postale).

Rives-en-Seine est donc plus de 8 fois moins endettée en moyenne, qu'une commune de même strate. Ceci résulte du fait que la commune n'investit qu'après une recherche importante de subventions et compte donc principalement sur ses recettes d'investissements et son autofinancement plutôt que sur la dette.

Si la commune devait consacrer toute son épargne brute au remboursement de la dette, elle rembourserait celle-ci en environ 3 mois quand la moyenne des communes de même strate est de 3,7 ans. La dette de la commune représente moins de 8 % de ses recettes réelles de fonctionnement quand elle représente près de 68,5 % pour une commune de même strate. Les intérêts de la dette représentent 1,5 % de l'encours de la dette pour une moyenne du double pour les communes de même strate.

Compte-tenu des projets structurants envisagés plus haut, de la nécessité pour la commune de participer à l'effort de relance, des possibilités offertes par des prêts à taux très intéressants par la Caisse des dépôts, un premier emprunt de 140 000 sur 15 ans à un taux de 0,55% sera souscrit pour la rénovation de la toiture des écoles et un second pourrait être envisagé pour la rénovation thermique des services techniques. D'autres prêts pourraient être souscrits dans les années à venir pour la réhabilitation de la friche Fiducial et pour les travaux sur le clocher de l'église Notre-Dame.

La dette du budget principal se décompose de la manière suivante :

Emprunt RES Gymnase :

500 000 euros sur 180 mois / taux fixe à 1,44 %

Capital restant dû au 31/12/2021 : 439 395,45 euros

Durée de vie résiduelle : 13 ans

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE : CINEMA LE PARIS

(en €)	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement	164 293	166 716	139 739
Dont subvention d'équilibre	76 878	101 294	92 697
Dépenses de fonctionnement	164 293	166 716	139 739
INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement	132 892	37 524	81 073
Dont subvention d'équilibre	88 429	7 930	50 000
Dépenses d'investissement	132 892	37 892	81 073

Ce budget retrace les opérations concernant le fonctionnement du cinéma « Le Paris » et ses investissements.

BUDGET ANNEXE : CABINETS MEDICAUX

(en €)	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement	55 003	53 200	53 500
Dont subvention d'équilibre	17 603	13 400	11 200
Dépenses de fonctionnement	55 003	53 200	53 500

Ce budget a été créé pour individualiser les opérations relatives à la location des cabinets médicaux (loyers dus par la ville à Logéal propriétaire des biens, loyers encaissés par la ville auprès des médecins, frais divers).

BUDGET ANNEXE : FRICHES

(en €)	<u>BP 2019</u>	<u>BP 2020</u>	<u>BP 2021</u>
FONCTIONNEMENT			
Recettes de	2 050	14 896	8313

fonctionnement			
Dont subvention d'équilibre	2 050	14 896	8313
Dépenses de fonctionnement	2 050	14 896	8313
INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement	146 125	148 947	150 000
Dont subvention d'équilibre	146 125	132 311	143 257
Dépenses d'investissement	146 125	148 947	150 000

Ce budget permet d'intégrer la poursuite des opérations concernant la valorisation des terrains des friches Deroche-Frovogel, les participations aux travaux de dépollution et de démolition versées à l'E.P.F. Normandie, une provision pour rachat de terrains Frovogel pour la construction de la gendarmerie et l'acquisition de la parcelle ENGIE.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Rives-en-Seine, le 8 Avril 2021

Le Maire,

Bastien CORITON



Bastien Coriton

